

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Ariane Wachthausen, Rémy Darmon, Elisabeth Caux, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Elisabeth De Lavergne, Abdelhamid Mellouk, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez- Caillot, Eric Lucas

**Absents excusés représentés :**

Frédéric Henriot (arrivée à 21h32)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Pierre Bertiaux (arrivée à 20h58)	Pouvoir à Mireille Delafaix
Elisabeth Delamoye	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard (arrivée 20h51)	Pouvoir à Didier Missenard
Kaouthar Benameur	Pouvoir à Martine Charvin
Laurent Remy	Pouvoir à Christophe Le Forestier
Patrick Villette	Pouvoir à Eric Lucas
Pierrick Courilleau	Pouvoir à Louis Leroy

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents à 20h30 : 25

Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Rémi Darmon est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

**2023-130 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – REVISION DES DROITS DE PLACE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT**

**Le Conseil municipal d'Orsay,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-2 et L.1411-6, et L.2224-18,

**Vu** la délibération n°2018-62 du 13 novembre 2018 désignant la société « EGS » comme délégataire de service public et approuvant la convention de délégation pour la gestion des marchés publics d'approvisionnement,

**Vu** l'avis de la commission consultative des marchés d'approvisionnement réunie le 21 novembre 2023 pour étudier la revalorisation des tarifs prévus à l'article 20 de ladite convention,

**Vu** l'avis de la commission « Finances, développement économique et affaires générales » du 14 décembre 2023,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la baisse des droits de place des marchés « Centre-ville », « Bio » et « Mondétour » par référence à une baisse de - 2.5% avec tarif arrondi à l'entier le plus proche.
- **Fixe**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les droits de place comme suit :

Droits de place sur allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 2,20 m euro HT)	Marché du centre		Marché bio		Marché Mondétour	
	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2023	Tarif 2024	Tarif 2023	Tarif 2024
- Places couvertes Le mètre linéaire de façade	4,43	4.32	4,38	4.27	4,38	4.27
Places découvertes Le mètre linéaire de façade	3,02	2.95	2,99	2.91	2,99	2.91
Commerçants non abonnés Supplément, par mètre linéaire de façade	0,95	0.93	0,91	0.89	0,91	0.89
<b>Redevance</b> - Redevance d'animation et de publicité Par commerçant et par séance	3,70	3.61	3,70	3.61	3,70	3.61
<b>Minimum de règlement par chèque</b> Pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté	167,59	163.41	167,59	163.41	167,59	163.41

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **22 DEC. 2023**  
et de la publication le **22 DEC. 2023**

David ROS  
Sénateur-Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

